

Avis de sortie (à remplir conjointement par le salarié et son ancien employeur)

Lorsqu'un salarié quitte son employeur, le présent avis de sortie doit être rempli et remis à la Caisse de pensions. Cette procédure épargne à l'ancien employeur le désagrément de demandes ultérieures de renseignements, interrompt la facturation des cotisations dues à la Caisse de pensions pour le salarié sortant et dispense l'employeur de toute autre tâche administrative.

Employeur:	<input type="text"/>
N° de l'employeur (membre):	<input type="text"/>
Personne de contact:	<input type="text"/>
N° téléphone:	<input type="text"/>
E-mail:	<input type="text"/>

1. Données personnelles

Nom:	<input type="text"/>
Prénom:	<input type="text"/>
Date de naissance:	<input type="text"/>
Rue, n°,	<input type="text"/>
NPA, localité:	<input type="text"/>
Sexe:	<input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> masculin
Etat civil:	<input type="text"/>
Numéro AVS:	<input type="text"/>
Le cas échéant, nouvelle adresse après le départ:	<input type="text"/>
	<input type="text"/>

2. Durée des rapports de travail (fin effective des rapports de travail, c.-à-d. en tenant compte des éventuels jours de vacances restants)

du: au

3. L'incapacité de travail du salarié sortant est due à des raisons de santé:

Oui Non Si Oui, par suite de: Maladie Accident

Date de début

Incapacité de travail
(partielle) en %

Le cas échéant, veuillez nous faire parvenir le formulaire d'incapacité de travail.

4. Maintien de l'assurance après 58 ans selon l'art. 31a

La poursuite du versement des cotisations volontaires est-elle souhaitée ?:

Oui Non

Cette option n'est envisageable que si la relation de travail a été résiliée par l'employeur.

5. Données relatives au nouvel employeur et à la nouvelle institution de prévoyance

Nom et adresse du nouvel employeur:

Date de l'entrée en service:

Institution de prévoyance du nouvel employeur:

Prière d'envoyer ou de joindre un bulletin de versement de la nouvelle institution de prévoyance!

6. Versement en espèces de la prestation de libre passage

La personne assurée peut demander à la Caisse de pensions un versement en espèces dans les cas suivants:

- Elle se met à son compte pour exercer une activité lucrative à titre principal.
 - La prestation de libre passage est inférieure au montant des cotisations annuelles du salarié (cf. certificat d'assurance).
 - Elle quitte définitivement la Suisse (voir Mémento séparé).
-

7. Signature

Lieu, date

Signature du salarié

Lieu, date

Cachet et signature de l'employeur
